



Le bon état des eaux : l'expérience de la DCE

Gabrielle BOULEAU

Animatrice Scientifique - Chercheuse

UR ADBX Aménités et dynamiques des espaces ruraux, IRSTEA

gabrielle.bouleau@irstea.fr

La conservation de l'état écologique des eaux a motivé une directive européenne qui peut inspirer les forestiers qui cherchent à préserver les habitats forestiers. L'histoire de la négociation de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de sa mise en œuvre pointe cependant les limites d'une telle approche et les précautions à prendre. Les différences entre la directive adoptée et une version antérieure de 1994 montrent que l'arène de négociation du texte (la commission européenne) a introduit une logique d'audit qui a beaucoup influencé le mode d'évaluation. La mise en œuvre du texte révèle ensuite le travail considérable d'expertise qui est requis pour un tel processus et que les résultats en termes de restauration sont bien maigres. Cette expérience conduit à mettre en garde contre la logique de l'audit, à privilégier une réflexion en amont sur l'évaluation et l'information manquante (éventuellement). Enfin la problématique de la restauration doit être abordée en tenant compte des incertitudes majeures qui la caractérise.